

## Séance du 12 Mars 2020

2020/03

L'an deux mille vingt, le 12 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Le Maire.

Date de la convocation : 05 mars 2020

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			DOLMAZON Gilles	X		
BORGELLA Alain	X			FASSINA Ginette	X		
JONGBLOET François	X			GALAND Amélie	X		
BERNADOU Francis	X			GUILHABERT Julien	X		
BOU Carole		X		THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie	X						

### A – SUJETS DE DELIBERATION

- Secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne Monsieur JONGBLOET François en qualité de secrétaire de séance.

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019.

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : Approbation des Comptes de gestion de la commune et de l'assainissement 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de

recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuvé : à l'unanimité

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

• **Objet : Approbation du Compte Administratif Assainissement 2019**

Sous la présidence de M. Alain BORGELLA, 1er Adjoint, Monsieur François JONGBLOET est chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses 20 208,49 €

Recettes 26 974,73 €

Excédent de clôture : 6 766,24 €

Excédent reporté 7 291,87 €

**Excédent de résultat fonctionnement : 14 058,11 €**

**Investissement**

Dépenses 31 700,54 €

Recettes 30 517,53 €

Solde de l'année : - 1 383,01 €

Excédent reporté : 9 352,80 €

**Excédent de résultat investissement : 7 969,79 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 0.00€

Recettes : 0.00€

**Besoin de financement : 0 €**

Hors de la présence de M. Jean DERRIEUX, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget assainissement 2019.

Approuvé : à l'unanimité

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

• **Objet : Approbation du Compte Administratif Communal 2019**

Sous la présidence de M. Alain BORGELLA, 1er Adjoint, Monsieur François JONGBLOET est chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses 281 862,13 €

Recettes 366 573,27 €

Excédent de clôture : 84 711,14 €

Excédent reporté : 205 502,64 €

**Excédent de fonctionnement : 290 213,78 €**

**Investissement**

Dépenses 128 691,61 €

Recettes 187 506,41 €

Solde de l'année : 58 814,80 €

Déficit reporté : - 121 439,13 €

**Excédent d'investissement : 121 439.13 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 00 €

Recettes : 17 950,00 €

**Besoin de financement : 44 674,33 €**

Hors de la présence de M. Jean DERRIEUX, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2019.

Approuvé : à l'unanimité

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif Assainissement 2019**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

**9 352,80 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

**7 291,87 €**

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **1 383,01 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **6 766,24 €**

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **00 €**

En recettes pour un montant de : **00 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

Besoin net de la section d'investissement : **00 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **00 €**

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **14 058,11 €**

Approuvé : à l'unanimité

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif Communal 2019**

### **Avec intégration des résultats d'assainissement et du SIVOM**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### **Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **45 038,26 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **304 279,79 €**

#### **Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **00 €**

En recettes pour un montant de : **17 950,00 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

Besoin net de la section d'investissement : **27 088,26 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

#### **Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **27 088,26 €**

#### **Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **277 191,53 €**

Approuvé : à l'unanimité

### **Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : ADRESSAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération prise le 12 décembre 2019, par laquelle les membres du conseil municipal ont délibéré favorablement pour débiter l'adressage sur les hameaux de la commune de Cestayrols, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention auprès du département qui accorde une aide de 30 % du montant HT de l'opération.

Un devis de SIGNAUX GIROD a été établi, et doit être validé par l'ensemble du conseil municipal après consultation,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des noms de rues et impasses définies ainsi que ceux qui changent de nom :

#### VOIES EN NOMMES

Chemin de Bonnefon

Chemin de Fronviel

Chemin de la Couliche

Chemin de la Rauze Basse

Chemin de la Tour

Chemin de la Tourette

Chemin de Lacroux

Chemin de Larroque

Chemin de L'Aubari

Chemin de Puech Oré

Chemin du Pouget

Chemin du Théron

Impasse de la Souque

Impasse de Lacalm Haute

Impasse de l'église Saint Amans

Impasse du Mas de Causse

Route de Campotie

Route de Castanet

Route de Fongouzou

Route de la Capelle

Route de Lacalm Basse

Route de Lacalm Haute

Route de Lafargue

Route de Lincarque

Route de Moussens

Route de Salissière

Route du Ségoulié

Rue de l'Ancienne Ecole

Rue du hameau de Roumanou

Route de Labarthe

MODIFICATION DU NOM DE VOIE

Ancien nom

Route de la Vère

Route de Noailles

Place Paul Cassagne

Place de l'Eglise

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le devis établi par Signaux Girod et de valider les noms de rues et d'impasses proposés ci-dessus,

Le conseil municipal valide le devis établi par la société SIGNAUD GIROD, autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental, attribuée à hauteur de 30 % du coût de l'opération, et valide les noms de rues d'impasses proposés par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal approuve : à l'unanimité

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE – ADHESION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'adhérer à un marché de travaux de voirie avec la Communauté d'Agglomération GAILLAC / GRAULHET afin de pouvoir bénéficier pour les besoins en travaux de voirie sur la commune des mêmes tarifs que la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion avec la communauté d'Agglomération Gaillac / Graulhet.

Approuve : à l'unanimité.

- l'adhésion à la convention avec la communauté d'agglomération pour les travaux de voirie.

#### Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Objet : Restauration du porche de Notre Dame de Roumanou – Mission – Demande de subvention :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic pour les travaux qui seront réalisés au niveau du porche de l'église de Notre Dame de Roumanou,

Michel PERON, architecte a réalisé une proposition de mission, dont le coût s'élève à 4008 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de demander des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région pour réaliser cette mission,

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de Monsieur Michel PERON, pour la mission de diagnostic, et à demander les subventions auprès des différents organismes pour la réalisation du diagnostic.

Approuve : à l'unanimité.

#### **Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Fin de la séance à 22h25.